Question écrite au Collège communal

Posée en application des articles 81 et 82 du règlement d'ordre intérieur par Marie Gendebien, Quentin Franchimont et Jérôme Cogels, conseillers communaux (groupe BAV – Beauvechain avec Vous).

Objet : étude de faisabilité relative au transfert du pouvoir organisateur de l'école communale vers Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

La commune a annoncé sur sa page Facebook le lancement, avec Wallonie-Bruxelles Enseignement, d'une étude de faisabilité portant sur la reprise de l'école communale par le pouvoir organisateur de WBE.

Ce projet ne figure ni dans la déclaration de politique communale 2024-2030, ni dans le programme stratégique transversal 2025-2030. Le volet externe du PST s'ouvre sur l'objectif « Éducation de qualité », décliné en neuf actions qui concernent directement l'école communale. On y trouve la formation des enseignants des établissements scolaires communaux, la digitalisation, la poursuite de l'immersion en anglais à l'implantation de La Bruyère, la rénovation des infrastructures des écoles communales et les circuits courts dans les cantines. La déclaration de politique communale prévoit aussi des travaux d'isolation à l'école de Tourinnes-la-Grosse.

À notre connaissance, le Conseil communal n'a reçu à ce stade aucune information sur ce projet. Nous souhaitons donc savoir :

1. **Initiative et décisions.** De qui émane l'initiative, et qui a pris part aux discussions préalables avec WBE ? Quelles décisions formelles ont été prises à ce jour, par qui et à quelle date ? Ces documents peuvent-ils être communiqués aux conseillers ?
2. **Raisons et objectifs.** Quels sont les raisons et les objectifs de ce projet, et quelle plus-value en est attendue pour les élèves ? Comment s'articule-t-il avec les engagements de la déclaration de politique communale et les actions 1 à 9 du PST ? Le Collège prévoit-il d'actualiser le PST ?
3. **Services de proximité.** Plus largement, quel rôle la commune entend-elle conserver à long terme dans les services de proximité aux habitants ? D'autres transferts de missions communales vers des opérateurs extérieurs sont-ils envisagés ?
4. **Personnel.** Quel serait l'impact sur l'emploi des enseignants et des autres travailleurs de l'école ? Comment la transition serait-elle gérée ? La commission paritaire locale a-t-elle été ou sera-t-elle consultée ?
5. **Implantations et immersion.** Le maintien de toutes les implantations actuelles et de l'immersion à La Bruyère est-il garanti ? Si oui, comment, et selon quels critères pourrait-il être réévalué à terme ?
6. **Finances.** Le Collège attend-il des économies pour la commune ? Si oui, lesquelles ? L'audit des finances locales prévu par le PST (action 85) a-t-il formulé des recommandations concernant l'école communale ?
7. **Étude et concertation.** Qui réalise l'étude, à quel coût et selon quel calendrier ? Comment les équipes éducatives, les organisations syndicales et les parents y seront-ils associés, sachant que la déclaration de politique communale prévoit de consulter les habitants sur tout projet ayant un impact sur leur cadre de vie ? À quel stade le Conseil communal sera-t-il saisi, et recevra-t-il le rapport complet avant toute décision ?

Nous vous remercions de la réponse que vous voudrez bien y apporter.

Beauvechain, le 3 novembre 2026

Pour le groupe BAV – Beauvechain avec Vous,

Marie Gendebien, Quentin Franchimont et Jérôme Cogels
Conseillers communaux